

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 15 (1939-1940)
Heft: 9

Artikel: Collaboration de l'infanterie et de l'artillerie dans la défense
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-708449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Collaboration de l'infanterie et de l'artillerie dans la défense

Par le Lt. colonel Nicola, of. instr. d'artillerie.

Défendre, c'est tenir.

Cette première phrase du chapitre sur la défensive, dans notre règlement de service en campagne, définit la tâche des deux armes principales que sont l'infanterie et l'artillerie.

Par tous les moyens, il faut empêcher l'ennemi de pénétrer dans la position. Quels sont ces moyens? Avant tout les armes à feu. Celles-ci sont réparties dans l'infanterie et dans l'artillerie, ce qui indique déjà que la plus étroite collaboration de ces deux armes est nécessaire si elles veulent atteindre leur but commun, soit le barrage hermétique par le feu.

Dans notre pays, le terrain nous apporte presque partout une précieuse aide et, là où l'on s'entendra à utiliser les forces de feu en tenant le meilleur compte du terrain, il sera possible d'être très fort avec relativement peu de moyens.

L'organisation de la défense d'après un *plan de défense* arrêté est d'une importance primordiale. Elle débute par une répartition des forces, répartition basée sur le but à atteindre. Le commandant de tout le secteur de défense divisera celui-ci en sous-secteurs auxquels, selon leur importance et leurs possibilités naturelles de défense, il attribuera plus ou moins de forces de combat.

S'inspirant du même principe et, après avoir conféré avec son chef d'artillerie qui doit lui faire ses propositions, il répartira l'artillerie à disposition. Là où il désire être particulièrement fort, de même que là où le terrain se prête mal à la défense, il attribuera une artillerie plus conséquente. Dans chaque secteur, comme dans chaque sous-secteur, l'infanterie et l'artillerie forment un tout pour autant que la répartition de leurs feux est réglée de manière précise, cela en tenant compte de la structure du terrain et des possibilités d'efficacité des diverses armes.

En général, l'artillerie attribuée réglementairement aux unités d'armée ne sera pas comme telle suffisante. Selon notre nouvelle organisation des troupes, le corps d'armée dispose de plusieurs régiments d'artillerie (en grande partie d'artillerie lourde). Tenant compte des besoins, il attribuera à l'un ou l'autre secteur une partie ou même la totalité de son artillerie.

Si l'on songe que par batterie, il ne faut compter que sur un front de 100 à 200 m efficacement battu, il est facile de se rendre compte combien est nécessaire un examen attentif des buts à destiner à l'artillerie. Avant tout, il faudra éviter de lui confier des tâches pouvant être résolues aussi bien, si ce n'est mieux, par l'infanterie. Rien que ceci fait ressortir avec quel sérieux il y a lieu d'envisager la collaboration de l'infanterie et de l'artillerie.

Si avant une attaque ennemie les plans de feu de l'artillerie ne sont pas prévus et connus, ou si encore les mesures pour leur déclenchement n'ont pas été prises jusque dans les moindres détails, il n'est pas possible de compter sur une intervention suffisamment efficace de l'artillerie.

Il est reconnu aujourd'hui comme règle fondamentale que, dans la défensive, les tâches de chaque batterie prise individuellement doivent être fixées à l'avance. Ces tâches — il faut toujours le répéter — constituent une partie du plan général de défense de l'infanterie et de l'artillerie dans le secteur auquel ces armes sont attribuées.

Au début de la guerre mondiale encore, on ne procéda pas partout de cette manière. C'est ainsi que souvent l'on confia certaines tâches à l'artillerie seulement au cours du combat, c'est-à-dire alors que l'attaque ennemie était déjà partie. Maintes fois, des difficultés de transmission ou d'autre nature firent que le feu ne vint pas du tout ou trop tard, ou encore fut plaqué à la mauvaise place. Ceci laisse clairement entendre que seule une organisation fouillée et préparée dans les moindres détails peut prétendre à une action capable de briser l'attaque ennemie.

Nous supposons connues les tâches incombant aux armes blanches, automatiques et lourdes de l'infanterie, par contre nous mentionnerons spécialement les différents genres de tâches dévolues à l'artillerie:

A. Avant l'attaque ennemie.

La destruction et la contre-batterie;
le harcèlement sur les préparatifs ennemis;
le harcèlement sur la base d'assaut ennemie.

B. Pendant l'assaut ennemi.

Tirs d'arrêt.

Ces tâches diverses doivent être comprises de la manière suivante:

Tir de destruction et contre-batterie.

Ces tirs doivent être déclanchés aussitôt que l'on présume qu'une attaque ennemie va se produire. Les buts seront: dépôts de munition, batteries, etc. Sur de tels objectifs il faudra s'appliquer à faire des concentrations de feux qui ont l'avantage d'assurer à l'action une rapide efficacité et de rendre, d'autre part, plus difficiles les opérations ennemies de repérage par le son.

Tirs de harcèlement sur les préparatifs ennemis.

Ces tirs ont la mission bien déterminée de provoquer le désordre dans les préparatifs de l'ennemi, de les retarder même, d'entraver sa marche, de détériorer son matériel et d'abattre son moral et sa volonté. L'espace occupé par l'ennemi sera divisé en zones, étalées fortement en profondeur, que se répartiront les différentes artilleries, selon leur type et leur distance de tir.

Tirs de harcèlement sur la base d'assaut ennemie.

Lorsque l'ennemi se prépare à l'attaque dans sa base d'assaut, il est de toute importance de troubler cette phase délicate de son action, en usant de tous nos moyens d'infanterie et d'artillerie pour lui infliger des pertes et ébranler en lui, alors qu'il se trouve encore à l'abri de ses couverts, la croyance dans le succès d'une attaque sur le terrain découvert où il doit s'engager devant notre feu qui le barre sur toute la ligne.

Ici encore, d'importantes concentrations de feu (c'est-à-dire la concentration du feu de plusieurs batteries sur un objectif) augmenteront grandement l'efficacité. Toutefois, aucune armée ne possède suffisamment d'artillerie pour couvrir, au même instant, par des concentrations de feu un secteur entier de défense. Celles-ci, car il y en aura toujours plusieurs en même temps, agiront tantôt ici, tantôt là sur la base d'assaut ennemie.

Là encore, rien ne doit être laissé au hasard. Seule une organisation bien étudiée conduira au succès.

Le tir d'arrêt.

Aussitôt que se déclenche l'attaque ennemie, l'artillerie du défenseur doit immédiatement intervenir en plaçant ses feux d'arrêt, dont l'appellation propre indique à quoi ils tendent: barrer la route à l'adversaire devant nos positions.

Ici également, il ne peut s'agir d'un feu absolument hermétique sur toute la largeur du secteur de défense. Mais c'est là, par contre, qu'il sera particulièrement important de faire jouer avec précision la collaboration des armes de l'infanterie et de l'artillerie, en désignant quelles sont les parties d'importance vitale du secteur ou encore celles qui, ne pouvant être atteintes par les armes de l'infanterie, doivent être traitées par l'artillerie.

Pour cela, le fait de savoir où l'ennemi attaquera, afin d'éviter dans la mesure du possible le feu des mitrailleuses du défenseur, sera déterminant.

Le plan de feu des tirs d'arrêt d'artillerie dépend donc du plan de feu de l'infanterie. Cette dernière doit, de ce fait, déterminer:

1. quelles parties peuvent être défendues par les seules armes de l'infanterie;
2. quelle est la bande de terrain ne pouvant être prise sous le feu des mitrailleuses et où il est probable que se produira l'attaque ennemie;
3. quels sont les points ou passages importants du système défensif qui doivent être rendus inaccessibles à la fois par les feux de l'infanterie et de l'artillerie.

Ce qui vient d'être dit du tir d'arrêt ne constitue que la *première* phase de celui-ci. En effet, l'ennemi vient-il à enfoncer ici ou là notre front d'arrêt, qu'aussitôt doit s'enchaîner la seconde phase: le tir d'arrêt est déplacé à la place voulue, dans le front d'arrêt, afin d'interdire à l'adversaire de s'accrocher au terrain, de s'y installer ou de pousser plus avant.

Mais le plan de feu seul ne suffit pas. Une organisation particulière de l'observation appartient également au plan de défense. Les liaisons sont naturellement de première nécessité.

L'importance des possibilités d'observation est si grande, qu'elle doit influencer de façon déterminante le choix du front d'arrêt et de ses points d'appui, comme le prévoit du reste le règlement de service en campagne, dans son art. 281.

La brièveté de cet exposé n'autorise pas une incursion dans les détails. Néanmoins, nous espérons en avoir fait ressortir que, précisément dans la défensive, la collaboration de l'infanterie et de l'artillerie est d'une prépondérance indiscutable, et qu'elle réside avant tout, grâce à une organisation exempte de toute faiblesse, dans l'utilisation totale des forces de feu des deux armes, selon leurs capacités particulières.

Lettre d'un soldat à son épouse

Maria-Stein, 18 mars 1915.

Ma chère femme,

Je te remercie pour le paquet que tu m'as envoyé, surtout pour le saucisson que tu avais caché dans les souliers, pour me faire une surprise. J'ai été me cacher pour ne pas falloir partager la saucisse avec mes camarades. Fais bien attention de ne pas donner de l'eau froide à la vache grise, tu sais bien qu'elle a la diarrhée. Tu faux m'envoyer tout de suite mon sac à pain, je l'ai oublié à la maison, il est dans le cache-bou, il y a encore du sel pour les vaches dedans. Quand tu me l'en-

voyeras, mets-y avec une bonne morce à manger, et une bouteille de goutte. C'est moi qui poutze le sabre au lieutenant, que je frotte bien avec du papier de verre, jusqu'à ce qu'il vienne tout blanc. Je soigne aussi les souliers au caporal, c'est un botze de Fribourg; il dit toujours que je suis le plus malin de la bande, alors je lui paye quelquefois un verre. Oblie pas de fermer le larret aux lapins, surtout ne laisse pas filer le vieux mâle, on le mangera quand je serai revenu, je crois qu'il ne vaut plus rien. Hier, j'ai tenu le cheval au major, c'est une rude belle bête, on voit bien qu'il ne mange pas rien que du marais, il m'a donné une bonne-main. Si le régiment tape encore Joseph, tu faux te plaindre au syndic, on veut pourtant pas se laisser estropier par des gens qui sont pas de la commune. Tu faux aussi m'envoyer des caneçons, de ceux qu'on peut attacher en bas, pasque les puces de foin y me grapillent en haut les jambes. Si les miens y sont pas propres, attrape seulement ceux du domestique. Il y a aussi des jolies filles par ici, mais moi je les regarde pas, il y a assez avec les officiers pour leur tracer après. Quand tu m'envoyeras mes caneçons, tu faux y coudre une poche, pour mettre mon porte-monnaie pendant la nuit. Je couche à côté d'un botze de Fribourg, je me méfie de lui, il ne va jamais à la messe. Dans mon paquet, tu trouveras un beau es-suie-main que j'ai chipé au sergent, on l'emploiera quand on aura des visites.

Si tu as le temps, donne moi aussi des nouvelles des enfants, gronde-les bien pour pas qu'ils fassent trop enrager le régiment. Si le juif revient pour les intérêts, dis-lui qu'on a point d'argent, à cause de la guerre. Je termine donc pour aujourd'hui, et je te salue cordialement la main

Ton fidèle *Placide*.

Communiqué par le cpl. V. Bugnon, II/16.

« Les mob. 1914—1918. »

Lettre d'une épouse à son mari mobilisé

Châbles, 10 avril 1916.

Mon cher Placide,

Je prends la plume pour te répondre et t'envoyer tout ça que tu me demandes. On s'ennuie beaucoup après toi, parce qu'on doit faire tout le travail nous-même. Les poussins y sont sortis de l'œuf hier, il y en a que six, ça doit être la faute au coq, parce qu'il a trop de poules, alors il ne peut pas suffire. J'ai quand même vendu les œufs qui n'étaient pas bons, c'est une jeune dame de Fribourg qui les a achetés, elle n'y a rien vu. Si tu trouves un beau coq par là-bas, tu faux l'acheter, on dit toujours que c'est bon de croiser les races, alors nous on peut bien essayer aussi.

En rentrant à la maison, achète un guide-cornes pour le veau noir, il fait rien que de tuter contre les parois. Je crois qu'y a pas besoin de t'envoyer l'argent, sans ça le mandat pourrait se perdre, tu n'as non plus pas besoin de tout manger ta paye. J'ai mené la chèvre au boc, chez ceux du moulin, je ne pouvais presque pas la retenir, elle voulait tout le temps courir. Je t'envoie les caneçons au domestique, les tiens y sont pas lavés. Il les a mis seulement quinze jours, y sont pas bien sales, tu peux bien les mettre jusqu'à la fin du service. Tu faux pas trop aller par les auberges, il y a quand même pas du bon vin. Isidore a eu mal aux dents, c'est Jules au maréchal qui l'a arrachée, il a rien demandé parce qu'on lui avait prêté le mâle de lapin, pour sa femelle, elle a pris tout de suite. Le jour du licenciement, le domestique est chargé d'aller te chercher à Fribourg avec la jument,